



90 000 Dossiers Médicaux Partagés (DMP) déjà créés dans l'Oise

Officiellement lancé en novembre dernier, le Dossier Médical Partagé (DMP) a déjà convaincu plus de 90 000 Oisiens, qui ont majoritairement créé leur dossier sur internet, en pharmacie ou dans une agence de l'Assurance Maladie.

Gratuit et confidentiel, le Dossier Médical Partagé est la mémoire de votre santé !

Véritable carnet de santé numérique, le DMP permet de sauvegarder vos informations médicales* et de les partager avec les professionnels de votre choix.

Très utile en cas d'urgence, le DMP peut vous sauver la vie car les secours peuvent consulter vos antécédents médicaux.

Tout le monde peut créer son DMP, enfants comme adultes, quel que soit son régime de Sécurité sociale.

L'accès au DMP est hautement sécurisé : le patient garde le contrôle de ses données puisqu'il choisit les professionnels de santé qui auront le droit d'y accéder. Seul le patient et les professionnels de santé autorisés peuvent y accéder.



Pour créer votre DMP, c'est simple !

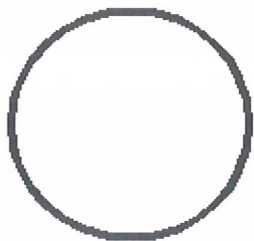
Rendez-vous sur **dmp.fr**, muni de votre carte Vitale

Demander à votre pharmacien d'ouvrir votre DMP

Il est également possible d'ouvrir votre DMP dans les agences CPAM à Beauvais,

Creil, Compiègne

** Historique des remboursements des 24 derniers mois, pathologies et allergies éventuelles, traitements médicamenteux, comptes rendus d'hospitalisation et de consultation, résultats d'examens... (et bientôt les directives anticipées sur les souhaits concernant sa fin de vie, le carnet de vaccination) : le DMP permet de rassembler ces informations dans un seul espace sécurisé.*



Retrouvez-nous
sur



Contact presse : 03 44 10 11 12

communication.cpam-oise@assurance-maladie.fr